

SOFAM tarif national 2013

Tarifs de référence relatifs à la retransmission par câble "bouquet de base"

Tarifs par chaîne de télévision (hors radio) du bouquet de base

REDEVANCES SOFAM - REDEVANCES FORFAITAIRES PAR ABONNE PAR AN /PAR CHAINE AUTORISEE DISTRIBUEE

SELON CHAQUE CATEGORIE / bouquet de base abonnement tarif unique max 120 euros/an TVAC

peut varier selon conditions générales d'exploitation

catégorie			par ch/en euros/ab/an	
				2013
1	chaînes belges francophones et autres chaînes généralistes en langue française destinées exclusivement au public belge (Exemples RTBF, AB, RTL,...)		0,020859	0,02334349
2	chaines belges locales francophones		0,010429	0,01167169
3	Autres chaînes généralistes francophones exemples TF1, F2, F3, ARTE, F5 etc.		0,003125	0,00349763
4	chaînes belges néerlandophones et autres chaînes généralistes en langue néerlandaise destinées exclusivement au public belge (Exemples VRT1 VRT2 etc.)		0,023095	0,02584644
5	chaînes belges locales néerlandophones exemples RTV etc.		0,011250	0,01259028
6	autres chaînes généralistes néerlandophones exemples NOS etc.		0,003273	0,00366304
7	Autres chaines		0,001074	0,0012015
8	Chaines spécialisées, thématiques ou à programmation particulière		selon l'usage de nos répertoires et conditions d'exploitation	

0,89354664